

CONCOURS

« *Brossard Cadillac Chu Rendue là* »

RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

1. Le Concours « *Brossard Cadillac Chu Rendue là* » (ci-après le « Concours ») est organisé par Productions 6^e Sens. (ci-après : « 6e sens ») en collaboration avec Brossard Cadillac. Le concours débute le 7 juin 2018, 10 h (HNE) et se termine le 17 juin 2018, 23h59 (HNE). Toute mention au présent règlement relative à l'heure fait référence à l'heure normale de l'est (HNE) et à l'heure avancée de l'est (HAE).

ADMISSIBILITÉ

2. Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Québec, âgée de dix-huit (18) ans ou plus, à l'exception des employés, agents et/ou représentants de 6e sens– et/ou de l'une de ses divisions – Brossard Cadillac ou des sociétés affiliées, agences de publicité et des intervenants reliés au Concours, ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel employé, agent et/ou représentant est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate. Pour les fins du présent règlement de participation, « famille immédiate » s'entend des pères, mères, frères, sœurs, enfants, maris et femmes ou conjoint de fait d'un tel employé, agent et/ou représentant.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

3. Inscription

Pour courir la chance de gagner, vous devez :

- 3.1 Avoir une paire de billets du spectacle de Lise Dion «Chu Rendue là», pour les villes et les dates ci-dessous indiquées, et achetée entre le 7 juin 2018, 10 h (HNE) et le 17 juin 2018, 23h59 (HNE).
 - Montréal – Théâtre St-Denis : 14-16-17 novembre et 14-15 décembre 2018
 - Brossard : 24-25-26 janvier et 9-10-11 mai 2019
 - Laval : 7-8-9 février 2019
 - Ste Thérèse : du 2 au 25 août 2018
 - St-Jean : 14-1-15-16 février 2019
 - St-Hyacinthe : 13-14 mars 2019
 - Terrebonne : 24-25-26 avril 2019
- 3.2 Visiter le site www.lisedion.com/concours (ci-après le « Site Internet») et vous rendre sur la page relative au Concours. Compléter le formulaire de participation électronique, en y remplissant tous les champs obligatoires. Cliquer ensuite sur le bouton « soumettre ». Vous serez alors automatiquement inscrit au Concours.
- 3.1 Pour être déclaré gagnant du Concours, le participant sélectionné devra, sur son inscription de participation, avoir fourni la date d'achat des billets, ainsi que les places assignés à ces dits billets (chacun de ceux-ci étant ci-après désigné collectivement ou individuellement le « Gagnant », sous réserve des autres conditions stipulées au présent règlement). Le gagnant devra également avoir inscrit la ville et la salle de spectacle correspondant à l'achat des billets, dans la section prévue à cet effet.
- 3.2 Pour être déclaré gagnant du Concours, chaque participant désirant s'inscrire devra, sur son Bulletin de participation, avoir fourni la bonne réponse à la Question mathématique (10 + 20 + (2x6)).
- 3.3 Un participant au Concours ne peut utiliser qu'une seule adresse de courriel (celle-ci devant être valide) pour s'inscrire via l'inscription de participation. Un (1) seul participant par Bulletin de participation. Un (1) seul Bulletin de participation par jour (période de 24 heures) pour la durée du Concours pour un maximum de 10 participations. Une (1) même adresse de courriel ne peut être utilisée par plus d'un participant.

PRODUCTIONS 6^E SENS

C.P. 143 St-Bruno, St-Bruno, Québec, CA, J3V 4P8
sixiemesens.ca | 450-468-4656

PRIX

4. Description des prix

Une (1) location d'un (1) véhicule de marque Cadillac, modèle XT5, pour une durée de (7) sept jours à partir de la prise de possession du véhicule chez le concessionnaire Brossard Cadillac, situé au 2555, Boulevard Matte, suite 100, Brossard, Qc, J4Y 2P4. Le Prix est d'une valeur totale de cinq cent vingt-cinq dollars canadien (**525.00 \$ CAN**).

4.1 Tous frais et toutes dépenses autres que ceux mentionnés ci-dessus seront à la charge du gagnant.

4.2 Le Prix ne peut être transféré, cédé ou échangé contre un autre prix ou une somme monétaire.

5. Tout prix prévu aux présentes est individuellement ou collectivement désigné le « Prix ».

6. 6e sens se réserve le droit, à son entière discrétion, de remplacer le Prix (tel que décrit au paragraphe 4 ci-dessus) par une autre de valeur comparable s'il ne pouvait pas être attribué au Gagnant, tel que décrit aux présentes, pour toute raison que ce soit.

TIRAGE

7. Parmi les inscriptions de participation reçues par le serveur qui héberge le Site Internet, un tirage au sort aura lieu le 18 juin 2018 vers 10 h (HAE), chez le concessionnaire Brossard Cadillac, situé au 2555, Boulevard Matte, suite 100, Brossard, QC, J4Y 2P4, afin d'attribuer le Prix à un (1) Gagnant.

CONDITIONS GÉNÉRALES

8. Pour être déclaré Gagnant, le participant dont l'inscription de participation a été sélectionnée lors du tirage pour le Prix devra respecter les conditions de participation et d'admissibilité prévues au présent règlement. À défaut de respecter l'une ou plusieurs de ces conditions, il sera automatiquement disqualifié et un autre tirage aura lieu afin de déterminer un nouveau gagnant.

9. Limite d'un (1) seul Prix par personne.

10. Limite d'un (1) seul Prix par adresse résidentielle.

11. 6e sens avisera le Gagnant par téléphone et/ou par courriel, des détails relatifs à la transmission et réclamation du Prix. Dans l'éventualité où 6e sens n'arriverait pas à contacter toute personne sélectionnée lors du tirage pour quelque raison que ce soit dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage, 6e sens procédera à autant de nouveaux tirages nécessaires parmi les inscriptions de participation, afin d'attribuer le Prix.

12. Afin de réclamer son Prix, le Gagnant devra se présenter en personne, dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception de l'avis du tirage, chez Brossard Cadillac, situé au 2555, Boulevard Matte, suite 100, Brossard, Qc, J4Y 2P4, à l'intérieur des heures d'ouverture du concessionnaire, avec en main, son permis de conduire valide et les papiers originaux de ses assurances automobile valident jusqu'à au moins quinze (15) jours suivant la date de récupération du Prix.

13. À défaut de se présenter dans ce délai, 6e sens se réserve le droit, à son entière discrétion, d'effectuer ou non un nouveau tirage afin d'attribuer le Prix. Dans l'éventualité où 6e sens décidait de ne pas procéder à un nouveau tirage, le Prix ne sera tout simplement pas décerné.

14. Dans l'éventualité où le Prix pourrait comporter une garantie, le Gagnant reconnaît que la seule et unique garantie qui s'applique est celle du manufacturier et/ou du détaillant et/ou du fabricant du Prix, le cas échéant et que 6e sens est entièrement déchargé de toute responsabilité à cet égard.

15. En participant au Concours, le Gagnant autorise 6e sens à utiliser, si requis, son nom, photographie, ville, voix, image et/ou déclaration relative à son prix à des fins publicitaires ou autres et ce, sans aucune forme de rémunération. De plus, le Gagnant autorise que son prénom, nom et ville de résidence soient diffusés sur les réseaux sociaux et/ou sur le Site Internet du Concours et ce, sans aucune forme de rémunération.
16. Toute inscription utilisant un moyen électronique, informatique ou autre contraire à l'esprit du Concours (ex : piratage informatique, envoi massif de courriels, etc.) sera automatiquement rejeté et pourrait être référé aux autorités judiciaires compétentes. Toute inscription de participation automatisée sera repérée et rejetée.
17. 6e sens n'encourra aucune responsabilité pour tout problème résultant d'un problème technique avec le Site Internet, mais sans se limiter à : une défaillance technique des réseaux ou lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou fournisseurs, équipement informatique, logiciels, ou tout autre problème résultant directement ou indirectement d'un virus, d'un ver informatique, d'un bogue ou d'un échec lors de l'envoi de courriels à 6e sens pour toute raison, incluant, mais sans se limiter à, un engorgement sur le réseau Internet ou dans un site Internet ou une combinaison des deux. 6e sens ne saurait être tenus responsables de tout dommage qui pourrait toucher le matériel informatique des personnes participantes suite à leur inscription au Concours. 6e sens n'encourra aucune responsabilité quant à tout autre problème qui pourrait nuire à la bonne marche du Concours conformément aux règles établies aux présentes, incluant mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'annulation ou le report des promotions du dit Concours.
18. 6e sens ne garantit d'aucune façon que le Site Internet soit accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la Durée du Concours ou qu'il soit exempt de toute erreur.
19. 6e sens n'est pas responsable pour la non compatibilité ou la défaillance du matériel informatique du participant qui pourrait l'empêcher de participer adéquatement au Concours.
20. 6e sens se réserve le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis le Concours, sous réserve d'avoir obtenu toute approbation qui serait nécessaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.
21. Pour les résidents du Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
22. Les décisions de 6e sens sont finales et sans appel.
23. Le nom du Gagnant du Concours sera divulgué sur le Site internet, ainsi que les réseaux sociaux de l'artiste Lise Dion, lors de la réclamation du prix.
24. Le règlement du Concours est disponible, pour toute la durée du Concours, sur le site web www.lisedion/coucoures.

